

PAQUET MOBILITÉ 1

# Votre véhicule est-il concerné par l'obligation de *rétrofit* ?

Utilisez-vous votre véhicule pour du transport international de marchandises ou de passagers ?

OUI

Pour des marchandises

Quel est le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) de votre véhicule ?

Entre 2,5 et 3,5 tonnes

Plus de 3,5 tonnes

**Rétrofit**

Votre véhicule doit être équipé d'un tachygraphe intelligent de seconde génération d'ici le **30 juin 2026**

Vous devrez procéder au rétrofit de votre équipement.

OUI

Pour des passagers

Combien de passagers transportez-vous (conducteurs compris) ?

Plus de 9 passagers

Moins de 9 passagers

Le véhicule a-t-il été immatriculé avant le mois de juin 2019 ?

OUI

**Rétrofit**

Vous êtes probablement équipé d'un tachygraphe intelligent de première génération.

Vous devez faire installer un tachygraphe intelligent de seconde génération avant le **31 décembre 2024**

N'attendez plus pour demander le rétrofit de votre appareil !

NON

**Rétrofit**

Vous êtes probablement équipé d'un tachygraphe intelligent de première génération.

Vous avez jusqu'au **18 août 2025** pour le faire remplacer par un tachygraphe intelligent de seconde génération.

Procédez au rétrofit de votre appareil au plus tôt.

NON

**Rien ne change**

Vous n'avez pas à faire installer un tachygraphe intelligent de seconde génération.

